



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT LOISIR

Article 1 : Challenge Loisir

Le comité de la Loire de handball organise un Challenge Loisir.

Article 2 : Engagements

Le Challenge Loisir est ouvert :

- 1) Aux clubs de la Loire affiliés à la FFHB
- 2) Chaque joueur ou joueuse doit avoir une licence FFHB
- 3) Il s'adresse aux équipes masculines, féminines ou mixtes
- 4) Le club peut aligner 14 joueurs sur la feuille de match.

5/ les rencontres sont sur Gesthand

La feuille de match sera établie électroniquement ou sur papier et impérativement renvoyée au comité par mail ou par courrier

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Calendrier et élaboration des rencontres

Le calendrier est défini chaque année lors de la réunion des membres de la Commission d'Organisation des Compétitions de septembre.

Il indique la semaine où doit être joué le match





Article 4 : Déroulement des rencontres

Les matchs se déroulent chez le club recevant dans le lieu indiqué sur la feuille d'engagement au jour et à l'heure que l'équipe a indiqué sur la feuille d'engagement (si changement les responsables d'équipes prennent contact par mail ou téléphone) [SEP]

Le temps de jeu est celui de la catégorie senior.

Il sera fait application du règlement technique particulier de cette catégorie

Les équipes peuvent être mixtes, dans ce cas 1 but marqué par une fille vaut 2 points

La mixité est acceptée sans impositions sur le nombre de filles sur le terrain.

Article 5 : Arbitrage

Les matchs sont arbitrés par le club recevant et aucunes obligations ni pénalités quelconques ne sont prévues

Fait le 24 octobre 2018

